



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 029-19

Objet : *RD - Demande de subventions pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public (DSIL) et auprès de tout autre financeur potentiel*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet
Catherine Chappuis
Alain Thieffinat

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Pierre Perez - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz
Damien Regairaz
Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen
Christophe Richel

Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochemaix
Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin -
de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 12

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier -
Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 029-19

objet **RD - Demande de subventions pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public (DSIL) et auprès de tout autre financeur potentiel**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que par délibération n° 234-18 C, le Conseil communautaire du 20 décembre 2018 a approuvé le projet de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond prévue dès l'ouverture de la piscine aqualudique à août 2020, portant ainsi réactualisation du Plan piscines de l'agglomération.

Afin de soutenir l'investissement public local, le Gouvernement souhaite mobiliser des crédits supplémentaires dédiés au financement de projets portés par les communes et intercommunalités. Les travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond seraient éligibles à ce financement, notamment au titre de la rénovation thermique et de la transition énergétique.

Il est donc proposé de solliciter l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement public local pour l'attribution de subvention(s) en vue de la réalisation de cette opération dont le montant total est estimé à 3 002 280 € TTC.

D'une manière générale et non exhaustive, Grand Chambéry sollicitera tout type de financement dans le cadre du projet.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° 234-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018,

Vu la décision n° 001-19 du Bureau du 04 janvier 2019 approuvant l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite de l'Etat, les subventions accordées dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL), pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry,

Article 2 : sollicite tout type de financement auquel le projet serait éligible dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires, et à signer les documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 029-19

Objet de l'acte : RD - Demande de subventions pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public (DSIL) et auprès de tout autre financeur potentiel

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21830H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21830H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019